02 oct 2026 -16:16

Appartient à Conseil des ministres du 2 octobre 2026

# Défense : modifications relatives à l’assistance en justice des militaires

Sur proposition du ministre de la Défense Theo Francken, le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi portant diverses modifications à la loi du 20 mai 1994 relative aux statuts du personnel de la Défense.

Outre des modifications purement techniques, des adaptations sont apportées afin :

- dans le cadre de l’action en justice intentée par l’État contre un militaire, d’une part, de remplacer l’offre préalable de « transaction » par une offre de « règlement à l’amiable », à l’instar du secteur civil, et d’autre part, d’exclure dans certains cas l’obligation de l’appliquer en raison de son impraticabilité
- d’une part, d’étendre l’assistance en justice aux militaires et aux anciens militaires et d’autre part, d’en élargir le champ d’application aux ayants droit

L’avant-projet est transmis pour avis au Conseil d’État.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Theo Francken, ministre de la Défense, chargé du Commerce extérieur
Rue Lambermont 8
1000 Bruxelles
Belgique
https://francken.belgium.be
kabinet.francken@mil.be

Jan Van Camp
Porte-parole
jan.vancamp@mil.be

KaatjeNatens
Porte-parole
kaatje.natens@mil.be

© 2026 - news.belgium.be